

Fonds Ecotechnologies

BPIFRANCE

Présentation du dispositif

Le fonds Ecotechnologies est un fonds d'investissement qui peut intervenir par apport en fonds propres et quasi fonds propres pour des prises de participation minoritaires dans des PME innovantes actives.

Le fonds Ecotechnologies s'inscrit dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir (PIA).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le fonds Ecotechnologies intervient dans les PME françaises non cotées et innovantes des secteurs d'activités suivants :

- énergies renouvelables décarbonées et chimie verte : énergies renouvelables, bioressources, ainsi que les activités liées aux enjeux énergétiques : bâtiments, stockage de l'énergie, hydrogène, CO2 et production,
- réseaux électriques intelligents ou smart grids,
- économie circulaire, à savoir le tri et la valorisation des déchets, la dépollution des sites et des sédiments, l'éco-conception et l'écologie industrielle,
- véhicule du futur : véhicules routiers, ferroviaires, maritimes et fluvial ainsi que mobilité des personnes et des marchandises.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Le montant d'intervention du fonds Ecotechnologie est généralement compris entre 2 M€ et 10 M€.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

Organisme

BPIFRANCE

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**

Web : www.bpifrance.fr